

GUIDE STAGES PROFESSIONNELS EN ORTHOPHONIE

QUELLES RECOMMANDATIONS ?

Vous êtes orthophoniste exerçant en libéral ou en salarié. Pour participer à l'évolution de la profession, à l'équilibre de la démographie professionnelle, vous pouvez accueillir des stagiaires. La formation en alternance de cinq ans de futurs orthophonistes comporte à la fois des stages d'observation et des stages pratiques. De même les étudiants formés dans l'Union Européenne sont amenés à compléter leur formation par des stages de clinique.

QUI PEUT-ON ACCUEILLIR EN STAGE ?

Uniquement des étudiant(e)s, non rémunéré(e)s ayant intégré un centre de formation universitaire en orthophonie (CFUO) ou les candidats européens (logopèdes, logopédistes) demandant la reconnaissance de leur diplôme pour exercer le métier d'orthophoniste.

Pourquoi ? Pour des questions de responsabilités, le secret professionnel n'est partageable qu'avec un professionnel ou un futur professionnel adhérant à la déontologie de notre profession. Pour les étudiants diplômés dans l'Union Européenne, vous devez être agréé(e) auprès de l'agence régionale de santé (ARS) de votre région. ars-centre-offre-de-soins@ars.sante.fr

STAGES D'ÉTUDIANT(E) INSCRIT(E) EN CFUO

De quelle durée est le stage ? Tout dépend de l'année d'étude et du type de stage. Renseignez-vous auprès de l'étudiant(e) et/ou du centre de formation. Il est à préciser que c'est un temps fort où naissent les compétences grâce à des repères, des outils partagés, la transmission de savoir pratique, afin que le stagiaire progresse dans un contexte de travail sécurisé.

Peut-on refuser la validation d'un stage ? Il est de votre responsabilité de valider ou d'invalider un stage, quel qu'il soit. Si les objectifs ne sont pas atteints, en accord avec le CFUO dont dépend l'étudiant(e), vous pourrez proposer un report du stage ou vous en tenir au refus de validation. Vous engagez votre responsabilité auprès de l'étudiant(e), du centre de formation et de la profession en validant un stage qui ne correspondrait pas aux compétences réelles du candidat.

Que doit-on évaluer exactement? A l'aide de la fiche d'évaluation du stage comportant des critères sur une grille de cotation et un item "commentaires", vous devez préciser vos évaluations sur les acquis du stagiaire. En général une première auto-évaluation du stagiaire est faite à mi-stage, en notant les points forts et les points faibles et les objectifs à atteindre avant la fin du stage. Il en découle des recommandations et axes de progrès à développer pour une pratique orthophonique de qualité au service du patient et de la société.

Pour le stage d'observation : en tenant compte du cursus de l'étudiant(e), votre rôle est de permettre la découverte de la pratique orthophonique, le questionnement et la participation de l'étudiant(e). Votre responsabilité est pédagogique : expliciter votre pratique, les hypothèses et l'arrière plan théorique qui fondent votre clinique.

Pour le stage pratique : c'est mettre en situation l'étudiant(e) progressivement en situation de bilans, de rééducations et de gestion administrative de l'activité, quel que soit votre mode d'exercice.

La reconnaissance d'un diplôme européen peut nécessiter avant autorisation d'exercice, une mesure compensatoire par une épreuve aptitude ou un stage d'adaptation (selon le choix du candidat) en application de l'arrêté publié par le ministère chargé de la santé en date du 30/03/2010 modifié.

Si vous êtes sollicité(e) c'est que la formation pratique du candidat(e) n'a pas été évaluée en stage dans un ou plusieurs domaines de l'exercice de l'orthophonie, le parcours de stage n'étant pas identique.

Pour le volume horaire et par domaine clinique ciblé et prescrit par le Préfet via la direction régionale et départementale de la jeunesse du sport et de la cohésion sociale (DRDJSCS), votre responsabilité est de guider le diplômé européen dans ses apprentissages, sous votre responsabilité. Après avoir acquis un savoir-faire et des attitudes professionnelles, il peut "évaluer un patient" et "traiter un patient".

A quoi correspondent les heures demandées ? Un barème national a été défini pour faciliter la jurisprudence de toutes les commissions régionales de reconnaissance de diplômes européens. Il est appliqué afin de proposer une évaluation de la pratique professionnelle sous forme de stage pratique, à défaut d'un examen dans ce(s) domaine(s).

Une période d'observation vous semble utile, est-elle incluse dans les heures demandées ? Seules les heures de pratique en votre présence sont à comptabiliser. Une période d'observation est un préalable souvent nécessaire dans la relation thérapeutique, sans être compté systématiquement dans le volume horaire demandé.

Peut-on refuser la validation d'un stage ? Il est de votre responsabilité de valider ou d'invalider un stage, quel qu'il soit. Une prolongation du stage ou un report peut être proposé afin de permettre au candidat(e) de valider les acquis et savoir-faire dans le(s) domaine(s) demandé(s). Vous engagez votre responsabilité auprès du futur professionnel en exercice, du Préfet et de la profession en validant un stage qui ne correspondrait pas à l'expertise requise pour une pratique de qualité au service du patient et de la société.

Que doit-on évaluer exactement?

A l'aide de la fiche d'évaluation du stage adressée par la DRDJSCS comportant des critères sur une grille de cotation et un item "commentaires", vous devez préciser vos évaluations sur les acquis du candidat diplômé. Le professionnel que vous formez en stage doit faire preuve des qualités que vous attendriez d'un futur collègue, notamment les règles déontologiques sont à aborder (confraternité, système de santé, modalités d'installation..) afin d'orienter vers les instances idoines si besoin (ARS, syndicat, Centre de Formation universitaire en orthophonie).

En général une première auto-évaluation du futur professionnel est réalisée à mi-stage en notant les points forts et les points faibles à améliorer. En fonction du bilan, il peut en découler des recommandations et axes de progrès à développer pour exercer.